

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 654 458

(21) N° d'enregistrement national :
89 14846

(51) Int Cl⁵ : E 06 B 3/06; B 60 J 10/02

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 13.11.89.

(30) Priorité :

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : 17.05.91 Bulletin 91/20.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche : Se reporter à la fin du présent fascicule.

(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

(71) Demandeur(s) : Société dite: LE PROFIL — FR.

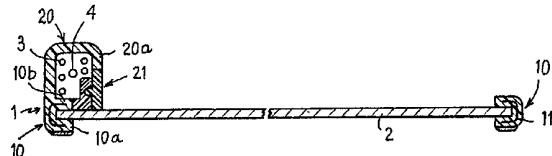
(72) Inventeur(s) : Desbenoit Daniel, Hale Daniel et Etienne Gérard.

(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire : Cabinet Lavoix.

(54) Profilé d'entourage d'une vitre notamment pour véhicules automobiles.

(57) La présente invention a pour objet un profilé d'entourage d'une vitre notamment de véhicules automobiles, comportant un premier élément (10) d'entourage de la vitre (2) et un second élément (20) solidaire dudit premier élément (10) et formant une gaine munie de moyens (21) d'ouverture et de fermeture longitudinaux.



FR 2 654 458 - A1



La présente invention a pour objet un profilé d'entourage d'une vitre notamment de véhicules automobiles.

Jusqu'à présent les dispositifs d'entourage de vitres comprennent d'une part, un profilé en forme de U qui assure la protection des champs de la vitre et éventuellement un effet de décoration et, d'autre part, un moyen de passage des câbles électriques et/ou d'un conduit d'aménée d'eau, par exemple pour le lave-glace, constitué soit d'une gaine rapportée sur la vitre, soit de passages ménagés dans l'armature du cadre support de la vitre.

Mais, ces dispositifs ne permettent pas une mise en place de faisceaux électriques prééquipés et ne sont pas très aisés et rapides à monter.

La présente invention a pour but de proposer un profilé qui associe les deux fonctions d'entourage d'une vitre et de passage de câbles électriques et/ou de conduits d'eau.

Le profilé suivant l'invention est caractérisé en ce qu'il comporte un premier élément d'entourage de la vitre et un second élément solidaire dudit premier élément et formant une gaine munie de moyens d'ouverture et de fermeture longitudinaux.

Selon d'autres caractéristiques de l'invention :

- le second élément formant gaine s'étend sur une partie de la longueur du premier élément,
- le premier élément et le second élément forment une même pièce réalisée par extrusion,
- le premier élément comporte une armature entièrement noyée dans la matière formant ledit premier élément,

- le premier élément comporte un motif de décoration extérieur,

5 - les moyens d'ouverture et de fermeture sont réalisés en une matière thermoplastique rigide, le reste dudit profilé étant en une matière thermoplastique souple,

- les moyens d'ouverture et de fermeture s'étendent sur toute la longueur dudit second élément formant gaine,

10 - les moyens d'ouverture et de fermeture sont formés par un organe mâle s'emboitant dans un organe femelle opposé.

15 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront clairement à la lecture de la description qui va suivre, donnée à titre d'exemple et faite en se référant aux dessins annexés sur lesquels :

20 - la Fig. 1 est une vue en plan d'une vitre d'un véhicule automobile munie d'un profilé selon l'invention,

- la Fig. 2 est une vue à plus grande échelle et en coupe selon la ligne 2-2 de la Fig. 1,

25 - la Fig. 3 est une vue schématique en perspective du profilé, selon l'invention, en position ouverte,

- la Fig. 4 est une vue schématique en perspective du profilé, suivant l'invention, en position fermée.

30 En se reportant aux figures, le profilé désigné dans son ensemble par la référence 1 comporte, d'une part, un premier élément 10 assurant la fonction d'entourage et de protection des champs d'une vitre 2 et d'autre part, un second élément 20 solidaire dudit premier élément et assurant la

fonction de passage par exemple de câbles électriques 3 et/ou de conduits d'eau 4.

5 Comme on peut le voir sur la figure 2, le second élément 20 s'étend sur une partie de la longueur dudit premier élément 10 de façon que la partie qui n'a que la fonction d'entourage de vitres soit constituée uniquement du premier élément 10 assurant la continuité d'aspect du profilé 1.

10 Le premier élément 10 a la forme d'un "U" dont une branche 10a est placée sur la face externe de la vitre 2 et dont l'autre branche 10b est placée sur la face interne de ladite vitre.

15 Le second élément 20 comprend une première branche constituée par la branche 10b du premier élément 10 et une seconde branche 20a de façon à former une gaine pour le passage des câbles électriques 3 et/ou de conduits d'eau 4.

20 Afin de permettre l'introduction de ceux-ci, le second élément est muni de moyens d'ouverture et de fermeture 21 longitudinaux.

25 Ces moyens d'ouverture et de fermeture 21 sont formés, d'une part par un organe femelle 21a prolongeant la branche 10b et comportant une gorge longitudinale 22 et d'autre part par un organe mâle 21b prolongeant la branche 20a et comportant un bourrelet longitudinal 23 de profil complémentaire à la gorge 22.

30 Les moyens d'ouverture et de fermeture 21 sont réalisés en une matière thermoplastique rigide, comme par exemple du polychlorure de vinyle (PVC) ayant une dureté shore de 100 environ, tandis que le reste du profilé dans un matière thermoplastique souple, comme par exemple du polychlorure de vinyle ayant une dureté shore de 75 environ.

Le premier élément 10 peut comporter une armature 11 entièrement noyée dans la matière et,

sur sa face externe, un motif de décoration 12.

L'ensemble du profilé 1, comprenant sur toute sa longueur au moins le premier élément 10 et sur une partie de sa longueur le second élément 20 en plus du premier élément 10, forme une seule et même pièce réalisée par exemple par extrusion.

Le profilé 1 est livré ouvert ce qui permet, grâce à son ouverture longitudinale de pouvoir monter facilement et rapidement des faisceaux électriques prééquipés, c'est à dire munis des cosses d'extrémités, et le remplacement des faisceaux détériorés.

Une fois le faisceau électrique 3 et/ou les conduits d'aménée d'eau 4 placés dans la gaine, il suffit d'engager le bourrelet 23 dans la gorge 22 pour fermer la gaine, ce qui assure le maintien des câbles et conduits dans ladite gaine 4.

Le profilé suivant l'invention, réalisé en une seule pièce, assure donc les deux fonctions d'entourage de la vitre et de passage de câbles électriques et conduits d'eau.

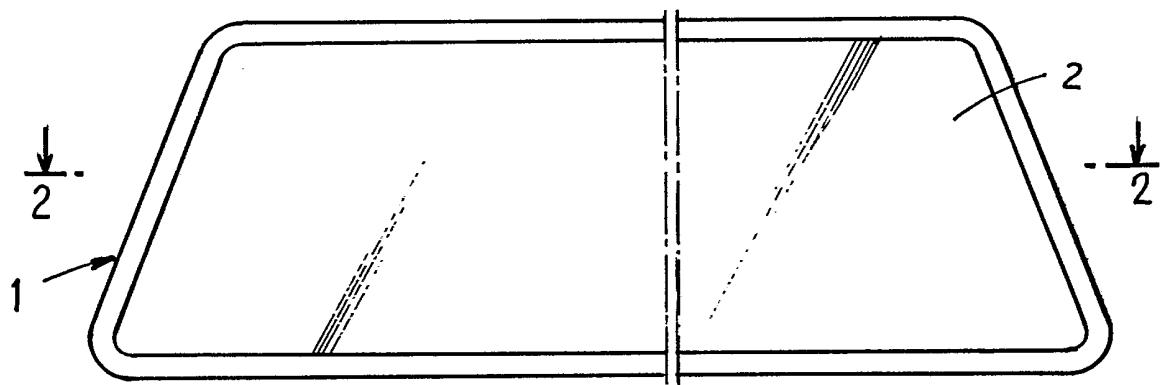
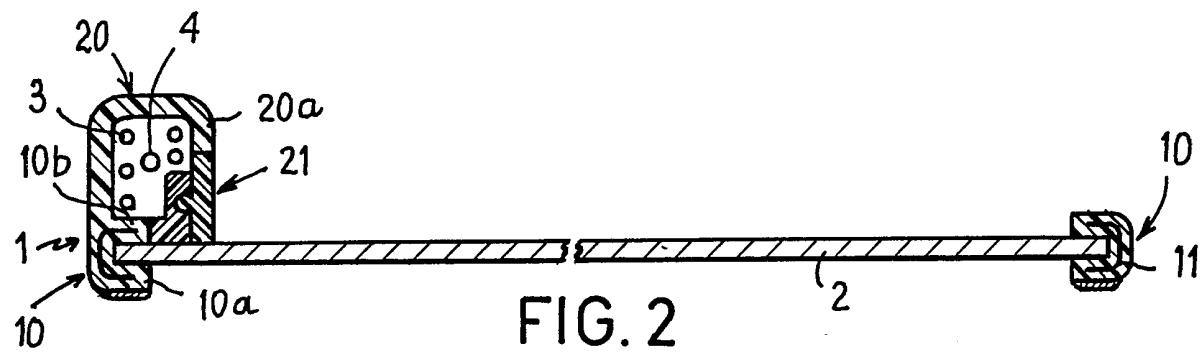
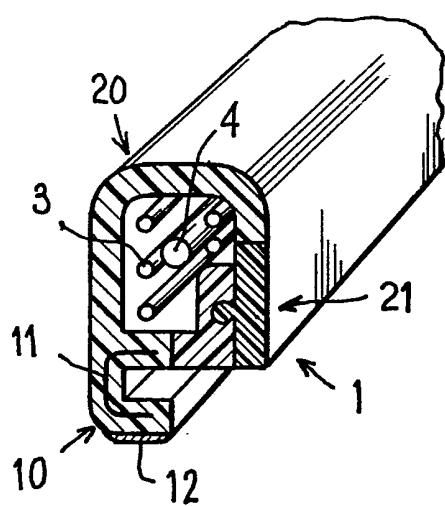
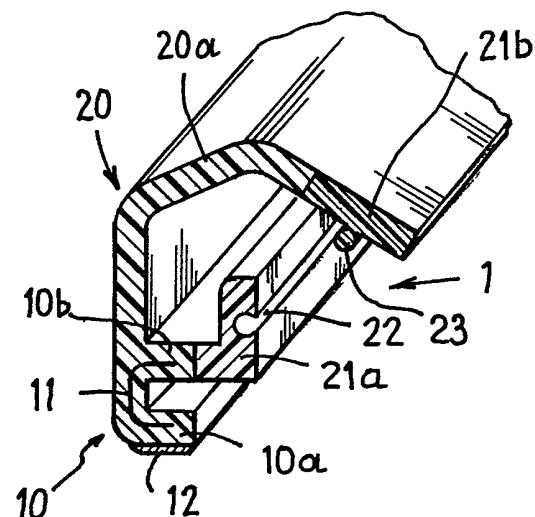
REVENDICATIONS

1. Profilé d'entourage d'une vitre, notamment de véhicules automobiles, caractérisé en ce qu'il comporte un premier élément (10) d'entourage de la vitre (2) et un second élément (20) solidaire du premier élément (10) et formant une gaine munie de moyens d'ouverture et de fermeture (21) longitudinaux.
5
2. Profilé selon la revendication 1, caractérisé en ce que le second élément (20) formant gaine s'étend sur une partie de la longueur du premier élément (10).
10
3. Profilé selon les revendicaiton 1 et 2, caractérisé en ce que le premier élément (10) et le second élément (20) forment une même pièce réalisée par extrusion.
15
4. Profilé selon l'une des revendication 1 à 3, caractérisé en ce que le premier élément (10) comporte une armature (11) entièrement noyée dans la matière formant ledit premier élément (10).
20
5. Profilé selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le premier élément (10) comporte un motif de décoration extérieur (12).
25
6. Profilé selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens (21) d'ouverture et de fermeture sont réalisés en une matière thermoplastique rigide, le reste dudit profilé (1) étant en une matière thermoplastique souple.
30
7. Profilé selon les revendications 1 et 6, caractérisé en ce que les moyens (21) d'ouverture et de fermeture s'étendent sur toute la longueur dudit second élément (20) formant gaine.
8. Profilé selon l'une des revendications 1,

6

6 et 7, caractérisé en ce que les moyens (21) d'ouverture et de fermeture sont formés par un organe mâle (21b, 23) s'emboitant dans un organe femelle (21a, 22) opposé.

1/1

FIG. 1FIG. 2FIG. 4FIG. 3

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FR 8914846
FA 434037

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	DE-C- 824 748 (GENERAL MOTORS CORP.) * le document en entier *	1
A	---	7,8
X	DE-A-1 903 012 (VOLKSWAGENWERK AG) * le document en entier *	1
A	---	7
A	GB-A-2 192 023 (PILKINGTON BROTHERS PLC) * le document en entier *	1,2
A	---	
A	DE-B-2 210 918 (ED. SCHARWAECHTER GMBH & CO KG) * figure 2; colonne 5, lignes 28-30 *	4
A	---	
A	US-A-2 763 345 (P.E. CLINGMAN et al.) * figure 3, colonne 2, lignes 59-63 *	5
A	---	
A	FR-A-1 059 015 (T.J.R. BRIGHT) * figures 2,6,7,16 *	4,5
A	---	
A	DE-A-3 419 526 (POLYCONT KUNSTSTOFFTECHNIK GMBH) * le document en entier *	
A	---	
A	DE-B-1 160 320 (PHOENIX GUMMIWERKE AG) * le document en entier *	

		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		B 60 J E 06 B
Date d'achèvement de la recherche		Examinateur
02-07-1990		KRABEL A.W.G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		